

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Norme NF ISO 11014-1 – Novembre 1994

Indice de classement T 01-102

Directive 91/155/CEE dernièrement modifiée par la directive 2001/58/CE du 27 juillet 2001

Mis en conformité au règlement n° 1272/2008 ou CLP

1 – IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit : *.* AER
Fabricant/Fournisseur : RIMA PERSYN
Nom : MECACYL INTERNATIONAL
Adresse : Z.I. Auguste 3 – BP 3 – 33610 CESTAS cedex
Téléphone : 33 (0)5 56 68 05 06
Télécopie : 33 (0)5 56 68 03 89

Numéro d'urgence : En France : ORFILA, n° 01 45 42 59 59 pour les substances et préparations dangereuses classés très toxiques, toxiques ou corrosives (T+, T, C) et déclarées à cet organisme, Code du Travail (art. L 231-7) ou CSP (art. L 626-1)

Service à contacter : 33 (0)5 56 68 05 06
E-mail de la personne responsable : gestionco@mecacyl.com
Internet : <http://www.mecacyl.com>

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux

Risques spécifiques : Les données disponibles montrent que selon les critères définis dans l'arrêté du 20/04/1994 pris en application de la Directive de base 67/548/CEE du J.O.C.E du 27 juin 1967 et ses amendements successifs notamment le règlement n° 1272/2008 ou CLP cette préparation est classée comme : Catégorie 2 : IRRITANTE POUR LES YEUX ET LA PEAU H319/H315



ATTENTION

- *Phrases de prudence* : P305 En cas de Contact avec les yeux/ P351 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes / P338 : Enlever des lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer / P337 : Si l'irritation oculaire persiste P313, consulter un médecin.

P302 En cas de contact avec la peau / P352 Laver abondamment à l'eau / P332 En cas d'irritation cutanée / P313 : consulter un médecin



Mais aussi :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P102 : Tenir hors de portée des enfants

Ne pas ingérer.

Effets sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'Environnement

Informations complémentaires : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

**Les données dites « non disponibles » ne sont pas nécessaires ou obligatoires pour l'utilisateur.
D'autre part toute autre transformation du produit en laboratoire ou autre est interdite**

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE

Nom chimique usuel : AER *.*

Nature chimique : Fluide diméthylpolysiloxane industriel - decaméthylpentasiloxane solvé chloré - additifs pour huiles – aromatiques.

Les risques liés à l'utilisation du réactif intermédiaire de decaméthylpentasiloxane chloré étant donné sa concentration ne concernent que le fabricant RIMA PERSYN en particulier lors de la manipulation du composant en circuit de fabrication captif. Les risques liés à ce composant ne concernent ni le produit fini ni sa manipulation.

4 – PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : rinçage à l'eau immédiat et abondant
Oter tout vêtement ou chaussure souillés.
Laver à l'eau savonneuse.
En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.
Montrer cette fiche au médecin.

Contact avec les yeux : rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste

Ingestion : Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau
Appeler un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Inhalation : Aucune vapeur n'est dégagée par le produit.
Soustraire le sujet de l'exposition. Mettre au repos. Consulter éventuellement un médecin. Montrer cette fiche au médecin

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'instinction : Produit infusible, ininflammable

- appropriés : pas de mesures particulières
- déconseillés : pas de mesures particulières
- Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.
- Eviter l'injection d'oxygène pur



6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

- produit mis à disposition en volume fractionné inférieur à 1 l, emballé, prêt à l'emploi
- Equipement individuel:
Lunettes de sécurité.
gants appropriés.
Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
[*]

Précautions pour la protection de l'environnement :

- produit mis à disposition en volume fractionné inférieur à 1 l, prêt à l'emploi donc pas de précaution particulière

En cas dépannage , arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.contenir l'écoulement.

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération : Recueillir le produit dans un récipient de secours: convenablement étiqueté, bien fermé. [*]
Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.
- Neutralisation : Absorber le liquide non récupérable avec du sable sec ou un absorbant sec inerte.
- Nettoyage/décontamination : Décontamination et lavage des sols avec:un solvant ou détergent puis laver à grande eau.
- Elimination : Faire incinérer les matières imprégnées en installation autorisée.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Produit livré emballé en flacon en PET ou bidon acier (maximum 1 L)

Conseils d'utilisation : Suivre le mode d'emploi

Précautions à prendre : Travailler dans un lieu bien ventilé

Stockage

Produit livré en vente fractionnée prêt à l'emploi

Mesures techniques :

Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet, accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage :

- Pas de mesure particulière, se reporter au paragraphe 2

Matières incompatibles :

- PVC (à éviter)

Conditions d'emballage :

Matériaux d'emballage :

- A éviter : PVC, caoutchouc naturel à 100%



- **Recommandés :** PET

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. En cas de ventilation insuffisante, utilisez pour plus de sécurité un masque respiratoire filtrant anti-gaz

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition : Pas de mesure particulière, se reporter au paragraphe 2

Procédures de surveillance : Pas de mesure particulière, se reporter au paragraphe 2

Equipements de protection individuelle :

- **Protection des mains :** Gants de protection
- **Protections des yeux :** Lunettes
- **Protection de la peau et du corps :** Vêtement de protection
Moyens collectifs d'urgence conseillés: Fontaine oculaire. Douches de sécurité

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :

- **Etat physique :** liquide
- **Couleur :** Violet

Odeur : nul à infime

PH : non applicable, produit non soluble

Températures caractéristiques : Température ambiante

Caractéristiques d'inflammabilité : Point d'éclair vase fermé (°C) EN227 719 : 153

Masse volumique (densité à 25°C) : 1,160

Solubilité : Stable

Viscosité à 80°C ISO 3104 : 3,82

Volatilité % 1 heure à 250° : 19,32

Cendres sulfatées % NFT 60-143 : 8,78

Indice d'acide mg/KOH/g NFT 60-112 : 0,256 (huile moteur 1,828)

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante



Réactions dangereuses : *aucunes dans l'utilisation conseillée du fabricant et du mode d'emploi*

- Conditions à éviter :

- Matières à éviter :

- Produits de décomposition dangereux : Par combustion forme des vapeurs chlorés, des oxydes de carbone

- Produits de résidus de combustion : cendres silico carbonées

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : *(orale Rat)*

DL50 > 2000mg/kg – Selon OCDE N°423 (17/12/2001)

Classée en catégorie de danger 5 ou non classée selon le système de classification

Globalement Harmonisé (1998) – Etude EVIC France Ti 484 /02-3269

En accord avec le Règlement (EC) n°1272/2008, aucun mot ou phrase de risque n'est requis.

(Expertise Laboratoire PSYCHER BIO DEVELOPPEMENT)

Effets locaux : *(yeux, peau)*

- préparation irritante pour les yeux chez le Lapin (R 36) – Selon OCDE N°405 (24/02/1987) – Etude EVIC France Ti 482 / 02-3269

En accord avec le Règlement (EC) n°1272/2008, la préparation est classé H319 : Provoque une sévère irritation des yeux (Expertise Laboratoire PSYCHER BIO DEVELOPPEMENT)

- préparation irritante pour la peau chez le Lapin (R 38) – Selon OCDE N°404 (17/07/1982) – Etude EVIC France Ti 482 / 02-3269

En accord avec le Règlement (EC) n°1272/2008, la préparation est classé H315 : Provoque une irritation cutanée

(Expertise Laboratoire PSYCHER BIO DEVELOPPEMENT)

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE *en cours ; biodégradabilité par évaporation et disparition des bases au sol à 95 % en 6 mois pas de pollution de nappe phréatique, pas de bio accumulation.*

BIODEGRADABILITE : *en cours par évaporation et disparition*

BIOACCUMULATION *en cours : pas de bio accumulation significative*

ECOTOXICITE : *en cours de travaux*

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DES RESIDUS : Pas de déchets

EMBALLAGES SOUILLES : Flacon PET et/ou bidon acier recyclable

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

Voies terrestres :

- Rail/route (RID /ADR) : NON REGLEMENTE
- Voie maritime (IMDG) : NON REGLEMENTE
- Voie aérienne (OACI-IT/IATA-DGR) : NON REGLEMENTE

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations Communautaires : OUI

Etiquetage CEE : OUI

-Identification du produit dangereux : Nom du produit : AER *.*

-Indications de dangers : ATTENTION

- Phrases de risque: H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée

- Phrases de prudence: P305 En cas de Contact avec les yeux/ P351 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes / P338 : Enlever des lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer /P337 : Si l'irritation oculaire persiste P313, consulter un médecin.

P302 En cas de contact avec la peau / P352 Laver abondamment à l'eau /P332 En cas d'irritation cutanée /P313 : consulter un médecin

Mais aussi :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P102: Tenir hors de portée des enfants

Ne pas ingérer.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Types d'utilisations :

- **Recommandées** : se reporter à la fiche technique

La présente fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes Réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

